

Une ruche en ville !

Un petit brin de nature chez soi, en ville, quoi de plus attrayant ? Toute la saison, nous côtoyons des abeilles lors de nos déplacements en zone urbaine. On les observe régulièrement sur les fleurs des parcs et jardins, mais d'où viennent-elles ? Parfois installées officiellement dans des ruches bien conduites par des apiculteurs passionnés, parfois non, comme ces nombreuses colonies d'abeilles installées dans les clochers d'églises, les vieux bâtiments offrant des cavités favorables, sous les doubles toitures... A priori très peu d'incidents sont à dénombrer suite à cette cohabitation avec ces colonies plus ou moins sauvages. Si vous décidez d'installer une ruche sur votre balcon ou sur la toiture du garage, il vous faudra respecter la loi. Manipulez vos abeilles en prenant quelques précautions tout en tenant compte des voisins.

Gilles Fert, auteur de *L'élevage des reines* aux Editions Rustica, gilles.fert@wanadoo.fr, www.apicultureaquitaine.fr



Rucher à Strasbourg.

1 C'est le *Code rural* (articles L. 211-6 et L. 211-7) qui prévoit que : « Les préfets déterminent, après avis des conseils départementaux, la distance à observer entre les ruches et les propriétés voisines ou la voie publique », et que : « Les maires prescrivent aux propriétaires de ruches toutes les mesures qui peuvent assurer la sécurité des personnes, des animaux et aussi la préservation des récoltes et des fruits ». Toutefois, ne sont assujetties à aucune prescription de distance les ruches isolées des propriétés voisines ou des chemins publics par un mur, une palissade en planches jointes, une haie vive ou sèche, sans solution de continuité. L'article R. 211-2 du *Code rural* précise : « Ces protections décrites ci-dessus doivent avoir une hauteur de deux mètres au-dessus du sol et s'étendre sur au moins deux mètres de chaque côté de la ruche ».



2 Bien sûr, ce règlement est très important, mais les bonnes pratiques et les manipulations correctes de la part de l'apiculteur sont fondamentales afin de ne pas déclencher l'agressivité des abeilles. Le choix de la race est également à prendre en compte. Certains croisements ne se prêtent absolument pas à une apiculture urbaine.

Attention

On observe une quantité plus importante de nids de frelons asiatiques en ville qu'en campagne. Protégez vos abeilles ! Pratiquez le piégeage sélectif à l'aide d'appâts et de pièges adaptés.

Le saviez-vous ?

Paris *intra-muros* recense 700 ruches déclarées !



Pas-à-pas

Une ruche en ville !



3 Lorsqu'il y a piqûre dans l'entourage, c'est bien souvent dû à une erreur de manipulation. Visitez votre colonie d'abeilles par une belle journée de butinage. Pensez à bien enfumer avant d'ouvrir la ruche. Les anciens disaient que l'enfumage des abeilles est tout un art ! Effectivement, nous n'avons pas trouvé mieux pour contrôler l'agressivité des abeilles, encore faut-il respecter une bonne utilisation de cette fumée qui doit toujours rester froide et régulière.



4 Un autre facteur déclenchant l'agressivité, et donc un risque pour le voisinage, reste le pillage. Afin de l'éviter, ne laissez pas de cadres de miel à l'extérieur de la ruche, nourrissez le soir à la tombée de la nuit, sans renverser le sirop à l'extérieur du nourrisseur. En cas de démarrage de pillage, fermez toutes les entrées des ruches et revenez à la nuit tombée.



5 Si vous n'avez pas de vis-à-vis, rien ne vous empêche de faire une cavité dans le mur de votre habitation avec une petite sortie vers l'extérieur (niche à abeilles) pour y installer une colonie. Autrefois très communes dans les châteaux ou maisons de maîtres, aujourd'hui c'est une pratique très courante dans certains pays aux hivers rigoureux, ou bien lorsque les vols de ruches sont importants. Les manipulations se font de l'intérieur de la pièce, toujours à l'aide d'un peu de fumée. Une porte transparente vous permettra d'observer vos voisines.



6 La flore mellifère et pollinifère urbaine est particulièrement abondante et variée. Les jardins sont arrosés, on observe quelques degrés de plus *intra-muros*, les arbres de nos parcs comme les tilleuls, marronniers, érables, sophoras... offrent une ressource importante. Tout cela permet bien souvent une récolte de miel plus régulière qu'en campagne où les pesticides agricoles sont présents.

Astuce

Afin d'éviter qu'un essaim ne se pose dans le jardin du voisin, n'hésitez pas à « clipper » votre reine. Cela consiste à couper l'extrémité d'une des grandes ailes.

Pour en savoir plus :

- * Pour la réglementation et la fiscalité : <https://www.unaf-apiculture.info/la-pratique-de-l'apiculture/informations-reglementaires.html>
- * « Le frelon asiatique », *Abeilles et Fleurs* n° 780, 2016.
- * « Comment éviter le pillage », *Abeilles et Fleurs* n° 751, 2013.

